



Rapport d'audit

Évaluation du catalogue de mesures

Commune : Troisvierges

Exercice : 2024

Date de création : 10.12.2024



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et de la Biodiversité



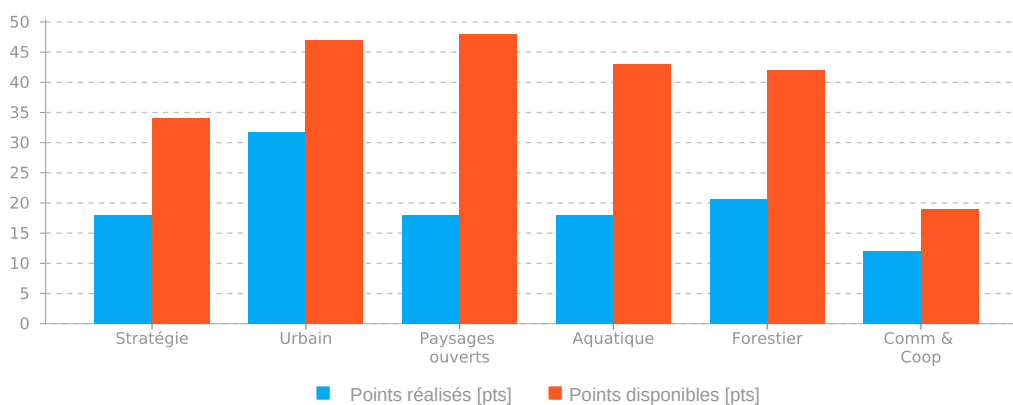
klima
agence

Synthèse de l'évaluation par l'auditeur

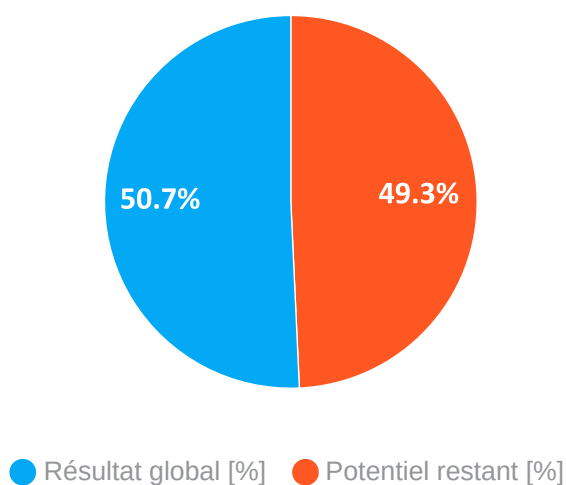
Points obtenus : 118.2

Pourcentage : 50.73 %

Distribution des points réalisés par domaine



Total des points sur 233



Catalogue des mesures

1.1 : La commune dispose d'une stratégie pluriannuelle concernant la protection de la nature et de l'eau, la végétalisation des localités et l'adaptation au changement climatique qui a été adoptée par le conseil communal. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.1.1 Umweltschutzstrategie__lwen 2023 03 15.pdf
 - 2.1.1 Deliberatioun_Umweltschutzstrategie__lwen 2024 10 04.pdf

1.2 : Dépenses allouées aux mesures de protection de la nature et de l'eau par rapport au décompte annuel de la commune. (en %)

- Valeur : 0,88 %
- Numérateur : 160513.38
- Dénominateur : 1.813876162E7
- Points : 1.8
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.1.2 Tableau r_capitulatif__lwen 2022.pdf
 - 2.1.2 Rechnung_Cotisatioun Naturpark Our__lwen_2023_2 tranche.pdf
 - 3.1.2 Rechnung_Cotisatioun Naturpark Our__lwen_2023_1 tranche.pdf
 - 4.1.2 Rechnung_Cotisatioun Naturpark Our__lwen_2022_2 tranche.pdf
 - 5.1.2 Rechnung_Cotisatioun Naturpark Our__lwen_2022_1 tranche.pdf
 - 6.1.2 _ 1.3 Total d_penses 2023__lwen.png
 - 7.1.2 Zesummeffaassung_Natur Waasserschutzausgaben__lwen 2019-23.xlsx
 - 8.cotisations Naturpark 2017-2021.xls

1.3 : Dépenses allouées à des baux à long terme ou à l'acquisition de terrains à des fins de protection de la nature et de l'eau par rapport au décompte annuel de la commune. (en %)

- Valeur : 0,01 %
- Numérateur : 1112
- Dénominateur : 1.813876162E7
- Points : 0.2
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.1.2 _ 1.3 Zesummeffaassung_Natur Waasserschutzausgaben__lwen 2019-23.xlsx
 - 2.1.3 Kaufvertrag_Fl_che_Gemeinde_Lutgen-Spaus 9Dez2021.pdf

1.4 : La commune est membre d'un syndicat de communes ayant pour objet la protection de la nature ou d'un parc naturel avec une station biologique. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
<https://naturpark-our.lu/communes/>
- Pièces justificatives :
 - 1.1.4_eli-etat-leg-memorial-2016-a47-fr-pdf.pdf

1.5 : La commune dispose d'un service écologique ou emploie un(e) conseiller(ère) écologique en tant que point focal pour les questions sur la protection de la nature et de l'eau. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
<https://www.troisvierges.lu/services/service-ecologique/>
- Pièces justificatives :
 - 1.1.5_Service _cologique.png

1.6 : La commune participe à un comité de pilotage Natura 2000. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.1.6_Anwesenheitsliste COPIL.pdf
 - 2.1.6_Arr_t_ portant nomination des membres - Comit_ de pilotage Natura 2000 Eislek_.pdf

1.7 : Pourcentage du territoire communal recouvert de zones Natura 2000. (en %)

- Valeur : 36,24 %
- Numérateur : 1381.4
- Dénominateur : 3811.77
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.Naturpakt_ANF Daten 2024_NPOur_V2.xlsx

1.8 : Superficie des propriétés de la commune situées dans des zones Natura 2000. (en unités: 1 ha milieu ouvert = 5 unités, 1 ha forêt = 1 unité)

- Valeur : 68,83 Unité
- Numérateur : 11.31
- Dénominateur : 12.28
- Points : 1.1
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.Naturpakt_ANF Daten 2024_NPOur_V2.xlsx

1.9 : Pourcentage du territoire communal recouvert de zones protégées d'intérêt national déclarées. (en %)

- Valeur : 6,86 %
- Numérateur : 261.47
- Dénominateur : 3811.77
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.Naturpakt_ANF Daten 2024_NPOur_V2.xlsx

1.10 : Superficie des propriétés de la commune situées dans des zones protégées d'intérêt national déclarées. (en unités: 1 ha milieu ouvert = 5 unités, 1 ha forêt = 1 unité)

- Valeur : 18,37 Unité
- Numérateur : 3
- Dénominateur : 3.37
- Points : 0.9
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.Naturpakt_ANF Daten 2024_NPOur_V2.xlsx

2.1 : Pourcentage de la superficie des propriétés de la commune en milieu urbain recouverte de biotopes protégés, conformément à la cartographie des biotopes. (en %)

- Valeur : 3,4 %
- Numérateur : 0.92
- Dénominateur : 27.04
- Points : 1.7
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.Troisvierges_GemeindeeigeneFlaechen_Perimeter_20240902.shx
 - 2.Troisvierges_GemeindeeigeneFlaechen_Perimeter_20240902.shp.xml
 - 3.Troisvierges_GemeindeeigeneFlaechen_Perimeter_20240902.shp
 - 4.Troisvierges_GemeindeeigeneFlaechen_Perimeter_20240902.sbx
 - 5.Troisvierges_GemeindeeigeneFlaechen_Perimeter_20240902.sbn
 - 6.Troisvierges_GemeindeeigeneFlaechen_Perimeter_20240902.prj
 - 7.Troisvierges_GemeindeeigeneFlaechen_Perimeter_20240902.dbf
 - 8.Troisvierges_GemeindeeigeneFlaechen_Perimeter_20240902.cpg
 - 9.Troisvierges_Biotope_GemeindeeigeneFlaechen_Perimeter_20240902.shx
 - 10.Troisvierges_Biotope_GemeindeeigeneFlaechen_Perimeter_20240902.shp.xml
 - 11.Troisvierges_Biotope_GemeindeeigeneFlaechen_Perimeter_20240902.shp
 - 12.Troisvierges_Biotope_GemeindeeigeneFlaechen_Perimeter_20240902.sbx
 - 13.Troisvierges_Biotope_GemeindeeigeneFlaechen_Perimeter_20240902.sbn
 - 14.Troisvierges_Biotope_GemeindeeigeneFlaechen_Perimeter_20240902.prj

15.Troisvierges_Biotope_GemeindeeigeneFlaechen_Perimeter_20240902.dbf

16.Troisvierges_Biotope_GemeindeeigeneFlaechen_Perimeter_20240902.cpg

2.2 : Dans le cadre du PAG, la commune désigne systématiquement des surfaces comprenant des biotopes protégés situées en milieu urbain par des « servitudes d'urbanisation - biotopes » dans le but de sauvegarder les biotopes à haute valeur écologique. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
<https://troisvierges.sigidrive.lu/index.php/s/7czKAsXRmp2zzBJ>
- 28.1 SERVITUDE « URBANISATION » - BIOTOPE (B) --> s.29
- Pièces justificatives :
 - 1.2.2 _ 2.14_Partie graphique_B_Cv.png
 - 2.2.2_Partie _crite_B.png
 - 3.2.2_Partie graphique_B_2_.png
 - 4.2.2_Partie graphique_B.png

2.3 : La commune met à disposition au ministre ayant l'Environnement dans ses attributions, par voie électronique, des informations sur les surfaces comprenant des biotopes protégés en milieu urbain. (oui/non)

- Valeur : Non
- Points : 0
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

2.4 : Un plan pour l'aménagement et la gestion des espaces verts publics, dans l'intérêt de la protection de la biodiversité, a été adopté par décision du conseil communal. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.2.4_Deliberatioun_Gr_nfl_chenmanagementplan__lwen.pdf
 - 2.2.4 Gr_ngfl_chenagementplang__lwen.pdf

2.5 : Pourcentage des espaces verts publics gérés de manière extensive par rapport au total de la superficie des espaces verts publics de la commune. (en %)

- Valeur : 34,37 %
- Numérateur : 8.63
- Dénominateur : 25.11
- Points : 1.7
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.2.5 Anteil extensive Gr_nfl_chen.jpg
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :
 2. Réponse de la commune :
 3. Avis final :

Die Gemeinde hat eine Grünflächenkartierung beauftragt. Die Ergebnisse kamen kurz vor dem Audit, sodass der Wert dargestellt werden konnte. Der Anteil liegt bei 34%, was im Sinne der affinen Funktion 1.7 Punkte ergibt.
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Oui (Points avant l'audit : 0)

2.6 : Pourcentage de la projection au sol des arbres, haies et arbustes indigènes et/ou adaptés à la station par rapport au total des ligneux situés dans les espaces verts publics de la commune. (en %)

- Valeur : 0 %
- Numérateur : 0
- Dénominateur : 1
- Points : 0
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

2.7 : Pour toutes les nouvelles plantations, la commune choisit des plants d'arbres, de haies et d'arbustes indigènes et du matériel végétal régional certifié ou, le cas échéant, d'autres essences adaptées à la station. Pour guider la commune dans ses choix, le ministre ayant l'Environnement dans ses attributions met une liste afférente à la disposition de la commune. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 1. Deliberatioun Gemengerot_2 7 Neiplanzungen Siidlungsraum 30Aug2022.pdf

2.8 : La commune aménage des hôtels pour insectes ou d'autres infrastructures spécifiques pour la faune (autres que des nichoirs) sur des surfaces publiques situées en milieu urbain. (en nombre)

- Valeur : 0 Unité
- Points : 0
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

2.9 : La commune favorise certaines espèces d'oiseaux et de chauves-souris, entre autres en disposant des nichoirs et d'autres infrastructures spécifiques à leur reproduction près des bâtiments communaux ou dans des espaces publics. (en nombre)

- Valeur : 61 Unité
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :
 2. Réponse de la commune :
 3. Avis final :

Im Audit wurde anhand von GIS-Daten dargestellt, dass 61 verschiedene Nisthilfen von der Gemeinde installiert/aufgehangen wurden. Die entsprechenden Beweise werden im Nachgang vom Berater in Siginova eingepflegt.
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Oui (Points avant l'audit : 0)

2.10 : Mesures actives de conservation de toutes les colonies de chauves-souris établies dans des bâtiments communaux et aménagement des bâtiments communaux adaptés à une implantation potentielle de colonies de chauves-souris. (en nombre)

- Valeur : 3 Unité
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.2.10 Fliegermausgerecht Gestaltung Gemeindegebaeude__lwen 2024 11 14.pdf
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :

Hier ist kein Beweis hinterlegt. Bitte im Audit zeigen und dann nach dem Audit hochladen.
 2. Réponse de la commune :
 3. Avis final :

Der Beweis wurde nachgereicht. Die Punkte können gewährt werden.
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Oui (Points avant l'audit : 3)

2.11 : Pourcentage des bâtiments communaux disposant d'un toit végétalisé et/ou d'une façade végétalisée par rapport au total des bâtiments publics de la commune. (en %)

- Valeur : 6,98 %
- Numérateur : 3
- Dénominateur : 43
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.2.11 L_scht_kommunal Gebaue__lwen_erg_nzt.xlsx
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :

Hier ist kein Beweis hinterlegt. Bitte im Audit zeigen und danach hochladen.
 2. Réponse de la commune :
 3. Avis final :

Der Beweis wurde nachgereicht. Die Punkte können gewährt werden.
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Oui (Points avant l'audit : 3)

2.12 : Une liste de contrôle concernant des bâtiments communaux et des PAP respectueux de la nature a été adoptée par décision du conseil communal et est appliquée. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.2.12 Checkliste Vorbildwirkung_Naturpakt _ Klimapakt_2022 05 03.xlsx
 - 2.2.12 Deliberatioun_Checkl_scht__lwen 2024 09 17.pdf

2.13 : Il existe une décision du conseil communal concernant la part minimale des surfaces non-scellées ou partiellement scellées pour les surfaces sujettes à piétinement ou stationnement (p.ex. caillebotis, espaces recouverts de gravier, ...) par rapport aux surfaces de circulation dans les nouvelles zones résidentielles (PAP). (en %)

- Valeur : 20 %
- Numérateur : 20
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.2.13 Deliberatioun_Onversiigelt FI_chen__lwen 2024 09 17.pdf

2.14 : Dans le cadre du PAG, la commune définit systématiquement des « servitudes d'urbanisation » dans le but de végétaliser de nouvelles zones résidentielles et de créer ou de préserver des corridors écologiques ou d'air frais. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
<https://troisvierges.sigidrive.lu/index.php/s/7czKAsXRmp2zzBJ>
- 28.2 SERVITUDE « URBANISATION » - COULÉE VERTE (CV) --> s.29
- 28.3 SERVITUDE « URBANISATION » - ZONE TAMPON (T) --> s.29
- 28.4 SERVITUDE « URBANISATION » - INTÉGRATION PAYSAGÈRE (I) --> s.30
- Pièces justificatives :
 - 1.2.2 _ 2.14_Partie graphique_B_Cv.png
 - 2.2.14_Partie _cite_Cv_T_I.png
 - 3.2.14_Partie graphique_Cv.png
 - 4.2.14_Partie graphique_T.png

2.15 : La commune soutient des projets de jardinage urbain ou d'agriculture urbaine exempts de pesticides, d'engrais chimiques et de tourbe. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

1.2.15 Deliberatioun_Urban farming__lwen 2024 09 17.pdf

2.16 : La commune favorise la gestion, l'exploitation et l'aménagement proches de la nature sur des surfaces privées situées en milieu urbain par des services d'information et de conseil y relatifs ou par des réglementations des bâtisses et des incitations financières y relatives. (oui / non)

- Valeur : Oui, règlementation des bâtisses ou incitations financières
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :

Finanzielle Anreize:

1. Installation einer Regenwassersammelanlage (seite 4, Brochüre: Kommunale Beihilfen))
2. Wettbewerb Umgestaltung Schottergarten
3. Wettbewerb Umgestaltung Wiese
4. "Wöllplantesom"-Ständer mit Give-Away Tüten am Empfang der Gemeinde
5. Aktion - Kostenlose Staudensets

- Pièces justificatives :

1.2.16 Kostenlose Staudensets_NPO.png

2.2.16 Concours M_i Faarf op denger Wiss_NPO 2023-2024.png

3.2.16 Broch_re_Kommunale Beihilfen_Naturpark Our.pdf

4.Flyer_Concours Insekter_ich Virg_ertercher_NPO_2022.pdf

5.2.16 PAP_Espace de verdure__lwen_20230216.pdf

2.17 : La commune dispose d'un concept d'éclairage respectueux de la faune, en particulier des insectes, des chauves-souris et d'autres mammifères nocturnes. Pour guider la commune dans ses choix, le ministre ayant l'Environnement dans ses attributions met un guide concernant la réduction de la pollution lumineuse à la disposition de la commune. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.2.17 Deliberatioun_Konzept Liichtverschmutzung__lwen 2024 09 17.pdf
 - 2.Aktionsplan_Eislek am neie Liicht_NightLight_NPO Klimapakt Nov2020.pdf
 - 3.Deliberatioun_Comite NPOur_Eislek am neie Liicht Feb2022.pdf

2.18 : Pourcentage de sources lumineuses de l'éclairage public respectueuses des chauves-souris et des insectes. Pour guider la commune dans ses choix, le ministre ayant l'Environnement dans ses attributions met un guide concernant la réduction de la pollution lumineuse à la disposition de la commune. (en %)

- Valeur : 33,63 %
- Numérateur : 268
- Dénominateur : 797
- Points : 1.3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.2.18 Tierfreundliche Lichtquellen_Daniel Gliedner_21Abr2022.xlsx

2.19 : Intégration d'au moins un plan d'action prioritaire relatif au milieu urbain, repris dans le plan national concernant la protection de la nature en vigueur, dans la planification pluriannuelle de la commune (voir point 1.1.) en tant que priorité et principe directeur. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :

Nationaler Aktionsplan „Bestäuber“: Seite 15-16
- Pièces justificatives :
 - 1.1.1 Umweltschutzstrategie__lwen 2023 03 15.pdf

3.1 : Gestion adaptée des surfaces situées en milieu des paysages ouverts, à l'extérieur du milieu urbain, en vue de promouvoir la biodiversité et les services écosystémiques ; un concept existe et a été adopté par le conseil communal. Pour guider la commune dans ses choix, le ministre ayant l'Environnement dans ses attributions met un guide concernant la gestion adaptée des biotopes protégés et des habitats à la disposition de la commune. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.3.1 Managementkonzept Biodiversität im Offenland__lwen 2023 03 24.pdf
 - 2.3.1 Deliberation_Konzept Oppeland__lwen 2024 09 17.pdf

3.2 : Pourcentage des terres agricoles, appartenant à la commune, qui sont exploitées de manière extensive par rapport au total de la superficie des terres agricoles de la propriété de la commune ; les critères minimaux - aucun recours aux pesticides (à l'exception des produits autorisés dans l'agriculture biologique) et usage réduit d'engrais (champs: $\leq 130\text{kg N}_{\text{tot}}/\text{ha}/\text{an}$; prairies: $\leq 50\text{kg N}_{\text{tot}}/\text{ha}/\text{an}$; biotopes protégés des milieux ouverts: $0\text{kg N}_{\text{tot}}/\text{ha}/\text{an}$) - sont précisés dans le contrat de bail ou l'entretien est assuré par la commune ou le syndicat ayant pour objet la protection de la nature / syndicat de parc naturel. (en %)

- Valeur : 0 %
- Numérateur : 0
- Dénominateur : 1
- Points : 0
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

3.3 : Superficie des biotopes protégés en milieu des paysages ouverts situés sur des propriétés de la commune, conformément à la cartographie des biotopes. (en ha)

- Valeur : 2,7 ha
- Points : 0.4
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.Naturpakt_ANF Daten 2024_NPOur_V2.xlsx

3.4 : Pourcentage de la superficie des éléments de structuration paysagère (arbres indigènes, haies semi-naturelles, bandes herbacées, jachères pluriannuelles de champs et de prés) par rapport à la surface totale des milieux des paysages ouverts du territoire communal. (en %)

- Valeur : 0 %
- Numérateur : 0
- Dénominateur : 1
- Points : 0
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

3.5 : Murs en pierres sèches, murgiers et cairns sur le territoire communal. (en m2)

- Valeur : 0 m2
- Points : 0
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

3.6 : Pourcentage des chemins ruraux à caractère permanent non imperméabilisés par rapport à la longueur totale des chemins ruraux situés sur le territoire communal. (en %)

- Valeur : 38,28 %
- Numérateur : 33341.2
- Dénominateur : 87102.3
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
Methode :
 1. "Base de données topographiques" (BD-L-TC 2015) --> https://data.public.lu/fr/datasets/bd-l-tc-2015/#_
 2. Troncon_route
 3. Select By Attributes
 - Type
 - 0 route revêtue entretenue
 - 1 Chemin non revêtu, route dégradée
 - Classification
 - 0 non codé
 - Importance
 - 0 sans objet
 - 4 réseau complémentaire
 - 5 Réseau non classé
 - Nature
 - 0 en zone rurale
 4. Intersect mit einem Offenland-Layer um die Waldwege zu entfernen
 5. Entfernung der Servitutwege (anhand vom Plan cadastral)
 6. Herausfiltern der unbefestigten Feldwege

- Select By Attributes --> Type 1 Chemin non revêtu, route dégradée
- Pièces justificatives :
 - 1.Troisvierges_Feldwege_20230214.shx
 - 2.Troisvierges_Feldwege_20230214.shp.xml
 - 3.Troisvierges_Feldwege_20230214.shp
 - 4.Troisvierges_Feldwege_20230214.sbx
 - 5.Troisvierges_Feldwege_20230214.sbn
 - 6.Troisvierges_Feldwege_20230214.prj
 - 7.Troisvierges_Feldwege_20230214.dbf
 - 8.Troisvierges_Feldwege_20230214.cpg

3.7 : Entretien extensif des accotements des chemins ruraux, y compris enlèvement du matériel de fauche et entretien écologique des haies bordant les chemins et de leurs bandes herbacées ; un concept existe et est mis en œuvre. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.3.7 Konzept_Extensiv Bewirtschaftung Feldwee_r__lwen.pdf
 - 2.3.7 Deliberatioun_Konzept Feldwee_r__lwen 2024 09 17.pdf

3.8 : Pourcentage des terres arables riches en espèces de la flore ségétale, situées sur le territoire de la commune par rapport au total de la superficie des terres arables du territoire communal. (en %)

- Valeur : 0 %
- Numérateur : 0
- Dénominateur : 1
- Points : 0
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

3.9 : La commune met à disposition des terres arables en sa possession pour l'aménagement de réserves de la flore ségétale. (en ha)

- Valeur : 0 ha
- Points : 0
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

3.10 : Pourcentage de la longueur des bandes enherbées ou boisées (largeur min. 5m à partir de la crête des berges ; de propriété publique ou privée) qui permettent le développement de cours d'eau (BK12) proches de l'état naturel par rapport au total de la longueur des cours d'eau (BK12) situés sur le territoire communal. (en %).

- Valeur : 62,29 %
- Numérateur : 36.33
- Dénominateur : 58.32
- Points : 4.2
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
Schritte bei der GIS-Analyse:
 1. Buffer Fließgewässer 6 m (5 m Uferandstreifen + 1 m Fließgewässerbreite)
 2. Intersect BTK
 3. Buffer 6 m der entsprechenden BTK-Flächen
 4. Intersect FließgewässerSomit wurden bei der Analyse nur Uferandstreifen mit einer Breite von mehr als 5 Metern berücksichtigt.
- Pièces justificatives :
 - 1.3.10 Laenge Fließgewaesser.lpkx
 - 2.3.10 Uferandstreifen an Flie_gew_ssern.lpkx

3.11 : Mesures en faveur des amphibiens: densité des plans d'eau proches de l'état naturel sur des surfaces appartenant à la commune ou protégées par un contrat de bail par la commune sur le territoire communal. (en nombre / km2 de milieux ouverts)

- Valeur : 2,33 /km2 de milieux ouverts
- Numérateur : 1
- Dénominateur : 0.43
- Points : 2.3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.3.11 Begleitdokument__lwen 2024 12 09.pdf

- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :
 2. Réponse de la commune :
 3. Avis final :

Im Audit wurde die Maßnahme erläutert. Punkte können gewährt werden.
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Oui (Points avant l'audit : 0)

3.12 : Pourcentage des surfaces faisant l'objet d'un contrat de biodiversité par rapport à la surface totale des milieux des paysages ouverts du territoire communal. (en %)

- Valeur : 2,96 %
- Numérateur : 86.2
- Dénominateur : 2909.16
- Points : 0
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

3.13 : La commune finance des programmes de surveillance sur des surfaces privées, sur lesquelles des agriculteurs ou d'autres personnes physiques ou morales participent à un contrat biodiversité ou à des mesures agro-environnementales équivalentes. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.2024_Troisvierges.xls
 - 2.3.13 Gr_nglandmonitoring n____lwen 2024.pdf

3.14 : Intégration d'au moins un plan d'action prioritaire relatif au milieu des paysages ouverts, repris dans le plan national concernant la protection de la nature en vigueur, dans la planification pluriannuelle de la commune (voir point 1.1.) en tant que priorité et principe directeur. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :

Nationaler Aktionsplan „Raubwürger“ (Lanius excubitor): Seite 16-17
- Pièces justificatives :
 - 1.1.1 Umweltschutzstrategie__lwen 2023 03 15.pdf

4.1 : La commune participe activement à la mise en œuvre de la directive cadre sur l'eau (directive 2000/60/CE) et de la directive sur les risques d'inondation (directive 2007/60/CE), en particulier concernant l'information et la consultation du public dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion hydrographique. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.4.1 Avis_plan gestion risques inondation 2015 07 07.pdf
 - 2.20210813- RS 3EME PLAN DE GESTION DES DISTRICTS HYDROGRAPHIQUES DU RHIN ET DE LA
 - 3.20211029- MSt PLAN DE GESTION DISTRICTS HYDROGRAPHIQUES RHIN ET MEUSE DU GRAND-

4.2 : Nombre de mesures hydromorphologiques mises en œuvre conformément à la directive cadre sur l'eau sur le territoire de la commune (selon le programme de mesures détaillé actuellement en vigueur ou le programme précédent) ou aux plans de gestion des zones Natura 2000. (en nombre)

- Valeur : 0
- Points : 0
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

4.3 : Nombre de mesures mises en œuvre pour restaurer la continuité écologique des cours d'eau conformément à la directive cadre sur l'eau sur le territoire de la commune (selon le programme de mesures détaillé actuellement en vigueur ou le programme précédent) ou aux plans de gestion des zones Natura 2000. (en nombre)

- Valeur : 0
- Points : 0
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

4.4 : Dans le cadre du PAG, la commune attribue systématiquement des « Servitudes d'urbanisation - cours d'eau » à tous les thalwegs et toutes les surfaces régulièrement inondées situés en milieu urbain. (oui / non)

- Valeur : Non
- Points : 0
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

4.5 : Superficie de la restauration de zones inondables (HQ100 = zones inondées tous les 100 ans) sur le territoire communal. (en ha)

- Valeur : 0 ha
- Points : 0
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

4.6 : L'élaboration des programmes de mesures dans les zones de protection des eaux souterraines destinées à la consommation humaine est finalisée. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

1.4.6 4.7 4.8 Auswertung AttertW_ntger_DEA 2024 11.xlsx

4.7 : Mise en œuvre des programmes de mesures dans les zones de protection des eaux souterraines destinées à la consommation humaine. (en %)

- Valeur : 46 %
- Numérateur : 46
- Dénominateur : 100
- Points : 2.1
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

1.4.6 4.7 4.8 Auswertung AttertW_ntger_DEA 2024 11.xlsx

4.8 : Communes ayant des surfaces situées dans des zones de protection des eaux souterraines destinées à la consommation humaine, représentation dans la coopération régionale et participation à la coopération régionale dans ces zones. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
Délégué au comité : Carlo SCHROEDER
- Pièces justificatives :
 - 1.4.8_statuten-DEA_memorial.pdf
 - 2.4.8 Sitzungsbericht_Comit__DEA_regional Zesummenaarbecht 2021 03 04.pdf
 - 3.4.8 Sitzungsbericht_Comit__DEA_regional Zesummenaarbecht 2021 06 10.pdf
 - 4.4.8 Sitzungsbericht_Comit__DEA_regional Zesummenaarbecht 2021 09 30.pdf
 - 5.4.8 Sitzungsbericht_Comit__DEA_regional Zesummenaarbecht 2021 11 11.pdf

4.9 : Superficie de forêts alluviales ou marécageuses existantes, créées ou restaurées (renaturation et/ou rétablissement du régime hydrique) sur le territoire communal. (en ha)

- Valeur : 0,71 ha
- Points : 0.9
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.Naturpakt_ANF Daten 2024_NPOur_V2.xlsx

4.10 : Superficie de biotopes humides des milieux ouverts existants, créées ou restaurés (renaturation et/ou rétablissement du régime hydrique) sur le territoire communal. (en ha)

- Valeur : 92,34 ha
- Points : 5
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.Naturpakt_ANF Daten 2024_NPOur_V2.xlsx

4.11 : Nombre de sources proches de l'état naturel ou restaurées sur le territoire communal, y compris des marais de sources ou des ruisseaux de source, qui ne sont pas captées ou destinées à la consommation humaine et dont l'évaluation globale de leur état de conservation respectif est évalué en tant que A ou B en vertu du règlement grand-ducal du 1er août 2018 établissant les biotopes protégés, les habitats d'intérêt communautaire et les habitats des espèces d'intérêt communautaire pour lesquelles l'état de conservation a été évalué non favorable, et précisant les mesures de réduction, de destruction ou de détérioration y relatives. (en unités : 1 source en milieu ouvert = 5 unités, 1 source en forêt = 1 unité)

- Valeur : 952 Unité
- Numérateur : 190
- Dénominateur : 2
- Points : 5
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.Naturpakt_ANF Daten 2024_NPOur_V2.xlsx

4.12 : Participation de la commune à un partenariat de cours d'eau. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.Partenariat de cours d'eau_convention sign_e.pdf

4.13 : Intégration d'au moins un plan d'action prioritaire relatif au milieu aquatique, repris dans le plan national concernant la protection de la nature en vigueur, dans la planification pluriannuelle de la commune (voir point 1.1.) en tant que priorité et principe directeur. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
 - Nationaler Aktionsplan „Kammolch“ (Triturus cristatus): Seite 21-22
- Pièces justificatives :
 - 1.1.1 Umweltschutzstrategie__lwen 2023 03 15.pdf

5.1 : Superficie de la forêt communale (tous les fonds appartenant à la forêt dont la commune est propriétaire). (en ha)

- Valeur : 17,85 ha
- Points : 0.3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.Naturpakt_ANF Daten 2024_NPOur_V2.xlsx

5.2 : Pourcentage des forêts feuillues ou de forêts mixtes, dominées par des feuillus par rapport au total de la forêt communale. (en %)

- Valeur : 31,15 %
- Numérateur : 5.56
- Dénominateur : 17.85
- Points : 1.9
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.Naturpakt_ANF Daten 2024_NPOur_V2.xlsx

5.3 : La forêt communale est certifiée (FSC et/ou PEFC). (oui / non)

- Valeur : FSC, PEFC
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.5.3 PEFC_Zertifikat__lwen 2024.pdf
 - 2.5.3 FSC_Zertifikat__lwen 2024.pdf
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :
 2. Réponse de la commune :
 3. Avis final :

Die FSC-Zertifizierung wurde auch umgesetzt.
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Oui (Points avant l'audit : 1)

5.4 : Pourcentage de la superficie de réserves forestières intégrales ou îlots de vieillissement par rapport au total de la forêt communale. (en %)

- Valeur : 10,03 %
- Numérateur : 1.79
- Dénominateur : 17.85
- Points : 5
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.5.4 Hors cadre_Deliberatiouns virlag__lwen.docx
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :
 2. Réponse de la commune :
 3. Avis final :

Im Audit erläutert. Die Vorlage wurde im Gemeinderat unterzeichnet. Dokument soll noch von Berater hochgeladen werden.
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Oui (Points avant l'audit : 0)

5.5 : Identification et préservation d'au moins 4 arbres biotopes / ha, si possible répartis de manière plus ou moins homogène, ramené à la moyenne par rapport à la superficie des futaies feuillues de la forêt communale. (en nombre / ha)

- Valeur : 0 /ha
- Points : 0
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

5.6 : Préservation de bois mort, sur pied ou par terre, si possible réparti de manière plus ou moins homogène, correspondant à au moins 4 arbres morts / ha, ramené à la moyenne par rapport à la superficie des futaies de feuillus de la forêt communale. (en nombre / ha)

- Valeur : 4 /ha
- Numérateur : 4
- Dénominateur : 1
- Points : 2
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

5.7 : Superficie des plans d'eau proches de l'état naturel dans la forêt communale. (en ares)

- Valeur : 0 ares
- Points : 0
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

5.8 : Pourcentage de la superficie des micro-stations particulières en forêt par rapport au total de la forêt communale, conformément à la cartographie des biotopes. (en %)

- Valeur : 0,95 %
- Numérateur : 0.17
- Dénominateur : 17.85
- Points : 1.4
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
1.Naturpakt_ANF Daten 2024_NPOur_V2.xlsx

5.9 : Rétablissement du régime hydrique proche de l'état naturel des peuplements forestiers en obstruant les fossés de drainage et d'autres structures de drainage (en-dehors des forêts alluviales et marécageuses) ; longueur des tronçons obstrués. (en m)

- Valeur : 0 m
- Points : 0
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

5.10 : La commune met en œuvre des mesures d'optimisation (d'au moins 0,1 ha / mesure) des corridors forestiers définis (espèce caractéristique : chat sauvage) en tenant compte de la protection des habitats des milieux ouverts et de la faune adaptée à ces habitats. (en nombre)

- Valeur : 6
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
In Zusammenarbeit mit der biologischen Station des Naturpark Our nimmt die Gemeinde Troisvierges an einem Programm teil zur Umsetzung von ökologischen Massnahmen. Dieses Naturschutzprojekt beinhaltet unter Anderem die Anpflanzung von einheimischen Hecken, Laubbäumen und Hochstammobstbäumen in der Grünzone. Alle interessierten Einwohner/innen der Gemeinde können sich an dem Projekt beteiligen. Seit Projektbeginn konnten auf dem Gemeindegebiet insgesamt 701 Laubbäume, 1039 Obstbäume und 16,3 km Hecken angepflanzt werden.
- Pièces justificatives :
1.5.10_Optimierungsmassnahmen_Troisvierges_30012023.lpkx

5.11 : Le plan d'aménagement forestier relatif à la forêt communale, tel qu'adopté par le conseil communal, prévoit d'augmenter l'âge de coupe et de préserver des vieux arbres aux fins de la régénération naturelle (valeur indicative pour l'âge d'abattage des hêtres : ≥ 220 ans et des chênes : ≥ 260 ans). (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
1.5.11 Deliberatioun_Resilienz B_scher__lwen 2024 09 17.pdf

5.12 : Intégration d'au moins un plan d'action prioritaire relatif à la forêt, repris dans le plan national concernant la protection de la nature en vigueur, dans la planification pluriannuelle de la commune (voir mesure 1.1.) en tant que priorité et principe directeur. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
Nationaler Aktionsplan „Europäische Wildkatze“ (Felis silvestris silvestris): Seite 17-18
- Pièces justificatives :
1.1.1 Umweltschutzstrategie__lwen 2023 03 15.pdf

6.1 : La commune dispose d'un concept de communication afin d'informer et de sensibiliser ses citoyennes et citoyens sur les thématiques de la protection de la nature et de l'eau ainsi que celle du développement durable. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
1.6.1 Kommunikatiounskonzept__lwen 2023 01 04.pdf
2.6.1 Deliberatioun_Kommunikatiounskonzept__lwen 2024 10 04.pdf

6.2 : La commune met à disposition de ses citoyennes et citoyens (adultes et enfants) des offres de formation sur les thèmes de la protection de la nature et de l'eau et soutient des offres d'associations locales et d'institutions sur ces sujets. (en nombre)

- Valeur : 42
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
<https://naturpark-our.lu/events/>
- Pièces justificatives :
1.6.2 L_scht Weiderbildungen__lwen.xlsx
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :
Hier sind nur Angebote aus dem Jahr 2022 angegeben. Es gibt keine Aktualisierung. Bitte im Audit zeigen.
 2. Réponse de la commune :
 3. Avis final :
Hier sollen die Berater nochmal eine aktualisierte Liste hochladen, was bisher noch nicht geschehen ist.
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit : 3)

6.3 : La commune propose des programmes de formation continue à ses employés sur des thèmes tels que la protection de la nature et de l'eau par la participation à des formations continues externes ou par l'organisation des formations effectuée par la commune. (oui / non)

- Valeur : Oui, organisation par la commune
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
1.6.3_Prasenzlescht_Naturno Gestaltung__lwen 2024 01 31.pdf
2.6.3 Pr_senzl_scht_VerbotEinweg_GreenEvents_NPO 2023 03 21.pdf
3.6.3 Pr_senzl_scht_Formatioun SIGcom Pacte Nature 2024 06 07.pdf
4.6.3 Pr_senzl_scht_Formatioun Lichtverschmutzung_Daniel Gliedner 2022.pdf

6.4 : La commune publie ou distribue du matériel d'information et de sensibilisation sur des thématiques de la protection de la nature et de l'eau (publications, brochures, reportages, présence sur Internet, ...). (en nombre / an)

- Valeur : 44 /an
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
1.6.4 L_scht_Publikatiounen__lwen.xlsx

6.5 : La commune promeut l'achat de produits alimentaires biologiques (régionaux et de saison si possible): un cahier des charges existe et a été adopté par le conseil communal. Le cahier des charges prescrit, entre autres, qu'au moins 50 % des dépenses totales d'achat de denrées alimentaires sont allouées à des produits alimentaires biologiques. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
1.6.5 Deliberatioun_Lastenheft__lwen 2024 09 17.pdf

6.6 : Pourcentage des produits alimentaires biologiques (labélisés, ainsi que régionaux & de saison si possible) utilisés dans les cantines communales (écoles, maternelles, maisons-relais, maisons de retraite). (en % des dépenses totales pour l'achat de produits alimentaires)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

6.7 : Les événements organisés par la commune sont certifiés en tant qu'événements respectueux de l'environnement. Pour guider la commune dans ses choix, le ministre ayant l'Environnement dans ses attributions met une certification concernant des événements respectueux de l'environnement à la disposition de la commune. (oui / non)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

6.8 : La commune a recours à des animaux de trait, dans le cadre de la gestion extensive des chemins agricoles et forestiers, des surfaces agricoles, des espaces naturels protégés et de la gestion forestière proche de l'état naturel. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
1.6.8 Optrag_Asaz P_erd___lwen 2024.pdf

6.9 : Dans le cadre des projets publics de constructions la commune utilise du bois issu de sa forêt communale. (calculé par rapport à la moyenne du volume annuel abattu sur une période de 5 ans)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :